



MAIRIE
DE

QUEYSSAC-LES-VIGNES
CORRÈZE

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt six le 21 mars, à 11h, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Queyssac-les-Vignes, sous la présidence du Maire

Date de la convocation : le 16 mars 2026

Secrétaire : Joëlle NEUVILLE

Présents : Jean-Louis ROCHE, Dominique REBOTIER, Alain ROCHE, Françoise SEMBILLE, Joëlle NEUVILLE, Guillaume CELLES, Grégoire BONAMY, Cédric LOUP, Sébastien PINSON, Claire ARTAUD

Absents excusés :

Absents ayant donné procuration : Audrey FERNANDEZ a donné procuration à Dominique REBOTIER

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10+1

Votants : pour : 10+1 contre : abstention

Ordre du jour :

- désignation du secrétaire de séance
- appel nominal
- élection du Maire
- détermination du nombre d'adjoints
- élection des Adjoints
- indemnités du Maire
- indemnités des Adjoints

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Louis ROCHE est élu Maire par 10 voix pour

DELIBERATION N° 6/2026 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire nouvellement élu, propose au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, le Conseil municipal décide que le nombre des adjoints sera de trois ; leur élection aura lieu immédiatement et sera portée au procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Madame Dominique REBOTIER est élue 1^{ère} adjointe par 10 voix pour

ELECTION DU 2^{EME} ADJOINT

Monsieur Alain ROCHE est élu 2^{ème} adjoint par 10 voix pour

ELECTION DU 3^{EME} ADJOINT

Madame Françoise SEMBILLE est élue 3^{ème} adjointe par 10 voix pour

DELIBERATION N° 7/2026 : DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour les communes de moins de 500 habitants, le montant des indemnités de fonction du Maire depuis le 01 janvier 2026 est de 28.10 % de m'indice 1027 majoré. (1155.06 € brut)

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, d'attribuer l'indemnité à Monsieur le Maire, Jean-Louis ROCHE, au taux de 28.10 % de l'indice 1027

OBJET : DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les Communes de moins de 500 habitants, le montant des indemnités de fonction des adjoints depuis le 1^{er} janvier 2026 est de 10.89 % de l'indice 835 majoré.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents plus une procuration d'attribuer le taux 10.89 % de l'indice 835 majoré, aux adjoints Dominique REBOTIER, Alain ROCHE, Françoise SEMBILLE.

ROCHE Jean-Louis	présent	
REBOTIER Dominique	présente	
ROCHE Alain	présent	
SEMBILLE Françoise	présente	
NEUVILLE Joëlle	présente	
CELLES Guillaume	présent	
BONAMY Grégoire	présent	
LOUP Cédric	présent	
PINSON Sébastien	présent	
ARTAUD Claire	présente	
FERNANDEZ Audrey	a donné procuration à JL ROCHE	